

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2026-343**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et la sûreté,

VU la demande formulée par l'entreprise **VANSTAEN Marc** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue des Bouchers à l'occasion de travaux de rénovation de couverture au numéro 46

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **le lundi 13 avril au vendredi 8 mai 2026**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit **du lundi 13 avril 2026 au vendredi 08 mai 2026** :

- *Rue des Bouchers au droit du n°46 (sur 2 places de stationnement)*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise **VANSTAEN Marc**.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le neuf avril deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et la sûreté

